

[Texte]

be a not unreasonable limitation. They would encourage Parliament to design programs in a fashion acceptable to the greatest possible number of Canadians.

We did hear, however, concerns in our public hearings that programs directed towards regional development should not be diminished. Section 36 of the Constitution Act, 1982 outlines the commitment of the Parliament of Canada, but unfortunately there is no element of accountability associated with that section. Our resolution proposes a new role for the Senate that would bring an element of public accountability for section 36 and would embody in the Senate, which is really the regional representative voice of Canadians, a power to examine regional development and spending, and indicate publicly whether or not expectations were being met.

Notre résolution complémentaire traite aussi de la question de l'égalité des sexes.

Les Canadiennes ont mené une lutte longue et dure en 1981 pour convaincre les gouvernements canadiens de faire en sorte que la Constitution indique explicitement que les droits et libertés sont garantis également aux hommes et aux femmes.

• 1135

All of you can remember back to those days in 1981-82 when again we had so many expressions that this constitutional deal cannot be reopened and further rights cannot be entrenched. The fact is that as a result of an extraordinary lobby by the women of Canada, an extraordinary cry to be part of that constitutional package in a meaningful way, the reopening did take place and the rights of women were entrenched, and I believe those hard-fought rights for women need explicit recognition in this complementary accord.

On the subject of fisheries, our select committee has received many representations from all over with respect to roles and responsibilities. There is a real concern that it is a hidden agenda for a change of jurisdiction. There is no question that we need to talk about fisheries more. What is happening in the fisheries industry should make that evident. What is unacceptable, however, is the possibility that discussions of that nature become a permanent agenda item, possibly forcing toward the surface some change in jurisdiction that would have a negative impact on a number of provinces.

Notre résolution complémentaire propose donc que, une fois l'Accord proclamé, les rôles et les responsabilités en matière de pêches figurent à l'ordre du jour de la première conférence constitutionnelle seulement. Par la suite, la question figurerait à l'ordre du jour de la conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie.

[Traduction]

comité spécial estime qu'il s'agit d'une restriction qui n'est pas excessive. Le Parlement devrait ainsi concevoir des programmes qui soient acceptables au plus grand nombre possible de Canadiens.

Aux audiences publiques, cependant, il a été avancé que les programmes visant à réduire les inégalités régionales ne devraient pas être diminués. L'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 expose les engagements du Parlement du Canada, mais il n'impose malheureusement pas d'obligation de rendre compte de son application. Notre résolution propose d'attribuer au Sénat un nouveau rôle afin que le gouvernement soit tenu de rendre des comptes en ce qui a trait à l'article 36. Le Sénat, qui représente vraiment les Canadiens sur le plan régional, aurait ainsi le pouvoir d'examiner les mesures de développement régional et les dépenses à cet égard, et il dirait publiquement si ces engagements sont respectés.

Our companion resolution also deals with the question of gender equality.

The women of Canada fought very hard in 1981 to convince Canadian governments that the Constitution should make it clear that men and women have equal rights and freedoms.

Vous vous souvenez tous de cette époque, en 1981-1982, où l'on répétait qu'il n'était pas question de rouvrir l'entente constitutionnelle et d'y enchâsser d'autres droits. En fait, grâce au mouvement de pression extraordinaire mené par les femmes du Canada, qui réclamaient le droit de participer de façon significative au processus constitutionnel, on a rouvert l'accord pour y enchâsser les droits des femmes, et j'estime qu'il faut reconnaître explicitement dans cet accord complémentaire les droits pour lesquels les femmes ont si durement lutté.

En ce qui a trait aux pêches, notre comité spécial a reçu de nombreuses instances de partout au sujet des rôles et des responsabilités en la matière. On craint fort d'entrevoir la possibilité qu'on apporte des changements aux compétences. Il est certain qu'il faut discuter davantage des pêches. C'est évident quand on songe aux événements survenus dans le secteur des pêches. Il est inacceptable, cependant, que des discussions de cette nature viennent à figurer en permanence à l'ordre du jour des conférences constitutionnelles, car il risquerait d'en ressortir des changements aux compétences qui nuiraient à certaines provinces.

Our companion resolution therefore proposes that roles and responsibilities in relation to fisheries be only included on the agenda at the first constitutional conference following proclamation of the Accord. Henceforth, it would simply become part of the annual first ministers' conference on the economy.